

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2021

Date de convocation : 10 novembre 2021  
Lieu de la séance : salle des fêtes de Congy

Président de séance : Régis COUTANT

Nombre de conseillers en exercice : 72  
Nombre de conseillers présents : 46  
Nombre de votants : 61

47 (à partir délib. n° 21-179)  
62

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Thérèse LEBRUN-DAVID, Cécile OESLICK, Maryse MINOT, Alexandra HACHET, Maryline VUIBLET, Brigitte AUBERT, Christine METEYER, Catherine FONTANESI, Marie-Line CHARPENTIER et Sylvie GUENET-NANSOT.

MM. Xavier CARTON, Denis MOREAUX, Maurice LOMBARD, Gérard GODINAT suppléant remplaçant David QUATREVAUX, Jacques CONSTANTINIDI, Michel BONNINGRE suppléant remplaçant Laurent COUVREUR, Laurent GROSIDIER, José PIERLOT, Renaud SYMCZYK, Gérard GUYARD, Jean-François MOUSSY, Jacky BOCHET, Jacky GRANDREMY, Jean-Claude SIMON, Sylvain BIZZOCCHI, Régis COUTANT, Michel COURTEAUX, Jean-Luc TARATUTA, Yann THOMAS, Xavier DUVAT, Michel LORIOT, Christophe PETIT, Bernard LHERMITE suppléant remplaçant Olivier MEUNIER, Bernard LISCH, Didier DÉPIT, Christophe CHATELAIN, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Patrick ACKER, Fabrice HUBERT, Jean-Claude BUCQUET, Benoît BOUDÉ et Patrick THIBAUT.

Étaient représentés :

Mme Sandrine MIGNON-GROSJEAN donne pouvoir à Mme Maryse MINOT  
Mme Isabelle MICHELET donne pouvoir à Mme Alexandra HACHET  
M. Philippe DUMONT donne pouvoir à M. Michel COURTEAUX  
M. Christian BRUYEN donne pouvoir à M. Jean-Luc TARATUTA  
Mme Francine PICAUVET donne pouvoir à M. Jean-Luc TARATUTA  
Mme Pauline ACCARIÉS donne pouvoir à M. Michel COURTEAUX  
M. Freddy LECACHEUR donne pouvoir à M. Régis COUTANT  
M. Frédéric POMMELET donne pouvoir à M. Régis COUTANT  
M. Olivier HUOT donne pouvoir à Mme Catherine FONTANESI  
M. Didier POUPINEL-DESCAMBRES donne pouvoir à M. Xavier DUVAT  
Mme Marie-Louise TONON donne pouvoir à M. Benoît BOUDÉ  
Mme Odile LEMAIRE donne pouvoir à Mme Cécile OESLICK  
M. David COUDELAS donne pouvoir à M. Fabrice HUBERT  
Mme Sylvie PIETREMENT donne pouvoir à M. Jean-Claude SIMON  
Mme Corinne DÉPAUX donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT.

Étaient excusés les titulaires suivants : MM. Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Laurent COUVREUR et Olivier MEUNIER.

Étaient absents les titulaires suivants : Mmes Céline MEUNIER, Christiane FOURNY, MM. Yves PUNTEL, Ludovic WELCHE, Stéphane BOULANT, Denis CASTERS, André VARLET, Patrick BREUL, Pierre LANGLOIS et Guillaume GUERRE.

Secrétaire de séance : Mme Maryline VUIBLET.

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 6 octobre 2021 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci. En complément de ce dernier, le Président revient sur son intervention relative au Conseil de Développement et fait part à l'Assemblée de 10 candidatures potentielles, lesquelles seront confirmées lors d'une réunion d'information prévue le 24 novembre prochain avec les personnes concernées.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-176. CONSTRUCTION DU BATIMENT D'EXPLOITATION POUR LES SERVICES TECHNIQUES COMMUNAUTAIRES.  
ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Dans le cadre des travaux d'aménagement d'un bâtiment d'exploitation pour les services techniques communautaires au sein de la ZA des Varennes à Dormans, le Conseil accepte de confier le lot 6 - Dallage - à l'entreprise DALLAGES DE L'EST, pour un montant de 11 318,00 € HT, avec option « remplissage des joints ».

**Adopté à l'unanimité.**

**21-177. TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RENFORCEMENT DU RESEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE.  
LANCEMENT DE CONSULTATION.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Dans le cadre des travaux d'extension et de renforcement des réseaux eau potable prévus pour desservir des zones constructibles dans les bourgs des communes de Belval-sous-Châtillon, Leuvrigny et Troissy, avec reprise des branchements existants et création de nouveaux branchements, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-178. FIXATION DES TARIFS - EAU.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Dans l'optique de poursuivre l'harmonisation des tarifs concernant le service eau potable, le Conseil décide de fixer les tarifs suivants :

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- Pour les communes de Romery et Saint-Martin-d'Abois
  - . Part fixe : 20 € HT / an
  - . Part proportionnelle :
    - Tranche 1 – 1,25 € HT / m<sup>3</sup> pour les 1 000 premiers m<sup>3</sup> ;
    - Tranche 2 – 0,30 € HT / m<sup>3</sup> pour les m<sup>3</sup> au-delà de 1 000 m<sup>3</sup> et en deçà de 3 000 m<sup>3</sup> ;
    - Tranche 3 – 0,10 € HT / m<sup>3</sup> pour les m<sup>3</sup> au-delà de 3 000 m<sup>3</sup>.

A compter du 22 juin 2022 :

- Pour la commune de Baslieux-sous-Châtillon
  - . Part fixe : 20 € HT / an
  - . Part proportionnelle :
    - Tranche 1 – 1,25 € HT / m<sup>3</sup> pour les 1 000 premiers m<sup>3</sup> ;
    - Tranche 2 – 0,30 € HT / m<sup>3</sup> pour les m<sup>3</sup> au-delà de 1 000 m<sup>3</sup> et en deçà de 3 000 m<sup>3</sup> ;
    - Tranche 3 – 0,10 € HT / m<sup>3</sup> pour les m<sup>3</sup> au-delà de 3 000 m<sup>3</sup>.

**Adopté à l'unanimité.**

*Arrivée de Pierre LANGLOIS.*

**21-179. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE - EXERCICE 2020.**

Rapporteur : Jean-François MOUSSY

Le Conseil adopte le rapport annuel 2020 sur la qualité et le prix du service public d'eau potable.

**Adopté à la majorité - 61 voix POUR  
0 voix CONTRE  
1 abstention – Maurice LOMBARD.**

**21-180. REHABILITATION DES RESEaux D'ASSAINISSEMENT RUE DU PARADIS A LA NEUVILLE-AUX-LARRIS.  
ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX.**

Rapporteur : Le Président

Dans le cadre de la réhabilitation des réseaux d'assainissement rue du Paradis à La Neuville- aux-Larris, le Conseil accepte de confier le marché de travaux à l'entreprise SADE pour la somme de 850 995,70 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-181. REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE LA NEUVILLE-AUX-LARRIS.  
ACQUISITION DE PARCELLES AUPRES DE CONSORTS BOULARD.**

***Annule et remplace la délibération n°21-027 en date du 17 février 2021.***

Rapporteur : Le Président

Dans le cadre du projet de réhabilitation du système d'assainissement de La Neuville-aux-Larris, le Conseil décide d'acquérir auprès des consorts BOULARD, pour la somme de 620 €, les parcelles sises Lieu-dit « Les Terres de la Grande Mare », cadastrées section B n°455 et B n°456, pour une superficie totale de 6 a 20 ca.

Le Conseil décide d'octroyer aux consorts BOULARD une servitude de passage sur lesdites parcelles.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-182. AMENAGEMENT DE VOIRIES ET DE RESEAUX 2022.  
ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE MAITRISE D'OEUVRE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre de la réalisation de travaux d'aménagement de voirie et de réseaux sur plusieurs communes du territoire, le Conseil accepte de confier :

- le lot n°1 : - rue de la Ferme à Champlat-et-Boujacourt  
- rue de la Clayette à Baslieux-sous-Châtillon  
au cabinet BETA Ingénierie, pour un montant forfaitaire de 3 807 € HT pour la phase Etudes et un taux de rémunération de 1,98% pour la phase Travaux, soit un montant estimatif de 8 460 € HT.
- le lot n°2 : - rue Marquet à Verneuil  
- rue Jean York à Passy-Grigny  
au cabinet VERDI Picardie, pour un montant forfaitaire de 4 914 € HT pour la phase Etudes et un taux de rémunération de 1,79% pour la phase Travaux, soit un montant estimatif de 13 506 € HT.
- le lot n°3 : - rue des Ormeaux à Champaubert  
au cabinet VERDI Picardie, pour un montant forfaitaire de 4 914 € HT pour la phase Etudes et un taux de rémunération de 1,70% pour la phase Travaux, soit un montant estimatif de 12 394 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-183. AMENAGEMENT VRD, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COUR NOTRE DAME A DAMERY.  
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD, eau potable et assainissement des eaux usées et des eaux pluviales Cour Notre Dame à Damery, le Conseil accepte d'établir un groupement de commande avec la commune de Damery pour la réalisation des travaux d'aménagement des trottoirs, des travaux de pose de pavés et de béton désactivé. Il approuve les termes de la convention désignant la Communauté de Communes comme coordonnateur, pour la consultation auprès des entreprises, la mise au point, la signature et la notification du marché.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-184 AMENAGEMENT VRD, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COUR NOTRE DAME A DAMERY.  
INSTAURATION D'UN FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNE.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD, eau potable et assainissement des eaux usées et des eaux pluviales Cour Notre Dame à Damery, le Conseil accepte de recevoir un fonds de concours de la Commune de Damery équivalant à 30 % du montant restant à la charge de la Communauté, subventions et FCTVA déduits.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-185. AMENAGEMENT VRD, EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COUR NOTRE DAME A DAMERY.  
DEMANDE DE SUBVENTIONS.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement VRD, eau potable et assainissement des eaux usées et des eaux pluviales Cour Notre Dame à Damery, le Conseil sollicite une aide financière auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et du Département pour la réalisation des travaux.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-186. REHABILITATION DE LA DECHETTERIE A TRELOU-SUR-MARNE.  
AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX COLAS.**

Rapporteur : Fabrice HUBERT

Dans le cadre de la réhabilitation de la déchetterie à Trélou-sur-Marne attribué à l'entreprise COLAS NORD-EST - VALLET SAUNAL, pour un montant de 178 924,50 € HT, le Conseil accepte l'avenant n°1 au dit contrat pour un montant de 9 827,70 € HT, concernant les prestations supplémentaires suivantes :

- réalisation d'un accotement de voirie avec mise à niveau d'une grille avaloir ;
- réalisation d'un nouvel équipement d'assainissement pour le nouveau bungalow et alimentation du bungalow ;
- mise en conformité du tableau électrique du bungalow ;

fixant ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 188 752,20 € HT.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-187. DECHETTERIE A CHATILLON-SUR-MARNE.  
CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS.**

Rapporteur : Fabrice HUBERT

Le Conseil autorise le Président à signer une convention avec la Communauté Urbaine du Grand Reims, afin de poursuivre l'autorisation précédente d'accès des communes d'Anthenay, Cuisles, Jonquery et Olizy-Violaine à la déchetterie de Chatillon-sur-Marne, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée de trois ans comprenant la possibilité de reconduction de deux fois une année.

**Adopté à la majorité - 60 voix POUR  
0 voix CONTRE  
2 abstentions – José PIERLOT et Renaud SYMCZYK.**

**21-188. OFFICE DE TOURISME DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE.  
VERSEMENT DU SOLDE DE SUBVENTION.**

Rapporteur : José PIERLOT

Le Conseil décide de verser le complément de subvention à hauteur de 120 000 € accordée à l'Office de Tourisme des Paysages de la Champagne, pour l'exercice 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-189. SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES CONCILIEURS DE JUSTICE DE LA COUR D'APPEL DE REIMS.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide d'attribuer, pour 2021, une subvention de 150 € à l'Association des Conciliateurs de Justice de la Cour d'Appel de Reims.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-190. OPTION D'ASSUJETISSEMENT A LA TVA POUR L'IMMEUBLE SITUÉ 2 RUE DU PORT AU BOIS A DORMANS.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide d'opter pour l'assujettissement à la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour l'immeuble situé 2 rue du Port au Bois à Dormans.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-191. CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide d'instituer une régie de recette pour le paiement, par les hébergeurs, de la taxe de séjour.

**Adopté à la majorité - 60 voix POUR  
1 voix CONTRE – Didier POUPINEL-DESCAMBRES  
1 abstention – Muguette CURFS.**

**21-192. BUDGET GENERAL - 94900.  
CREANCES ETEINTES.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide l'admission en créances éteintes de titres datant de 2016 à 2020 dont le montant s'élève à 481,04 € et sera inscrit à l'article 6542 - Pertes sur créances éteintes.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-193. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 94902.  
CREANCES ETEINTES.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide l'admission en créances éteintes de titres datant de 2017 et 2018 dont le montant s'élève à 348,18 € et sera inscrit à l'article 6542 - Pertes sur créances éteintes.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-194. BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - 94905.  
CREANCES ETEINTES.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide l'admission en créances éteintes d'un titre datant de 2019 dont le montant s'élève à 132,00 € et sera inscrit à l'article 6542 - Pertes sur créances éteintes.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-195. BUDGET GENERAL - 94900.  
CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide l'admission en non-valeur de titres datant de 2012 à 2019 dont le montant s'élève à 1 740,46 € et sera inscrit à l'article 6541 - Pertes sur créances irrécouvrables.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-196. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 94902.  
CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide l'admission en non-valeur de titres datant de 2010 à 2018 dont le montant s'élève à 3 338,86 € et sera inscrit à l'article 6541 - Pertes sur créances irrécouvrables. Il refuse l'admission en non-valeur des titres de 2020 et 2021, dont le montant s'élève à la somme de 1 783,49 € ; un courrier sera adressé aux débiteurs pour demander le règlement des sommes dues.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-197. BUDGET EAU POTABLE - 94903.  
CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide l'admission en non-valeur de titres datant de 2018 et 2019 dont le montant s'élève à 330,40 € et sera inscrit à l'article 6541 - Pertes sur créances irrécouvrables. Il refuse l'admission en non-valeur des titres de 2020 dont le montant s'élève à la somme de 1 199,94 € ; un courrier sera adressé aux débiteurs pour demander le règlement des sommes dues.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-198. BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - 94905.  
CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide l'admission en non-valeur de titres datant de 2016 et 2017 dont le montant s'élève à 219,12 € et sera inscrit à l'article 6541 - Pertes sur créances irrécouvrables.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-199. BUDGET EAU POTABLE - 94903. EXERCICE 2021.  
DECISION MODIFICATIVE N°5.**

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en un complément de crédits pour l'opération Etude diagnostique des réseaux (étude élargie à tout le périmètre de la CC) et à la création de l'opération 21903-0403. DUP Fleury-la-Rivière.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-200. BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - 94902. EXERCICE 2021.  
DECISION MODIFICATIVE N°6.**

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en :

- section de fonctionnement : compléments de crédits au chapitre 67 pour le paiement des pénalités de résiliation sur marché ERT/BEC/COLAS (Reconstruction de la STEP de Dormans).
- section d'investissement : création de l'opération 21902-0001, Etude de faisabilité pour la réalisation de l'assainissement collectif en interconnexion des communes de Chatillon-sur-Marne, Villers-sous-Chatillon, Binson-et-Orquigny, Oeuilly et Boursault, Reuil, Vandières et Mareuil-le-Port.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-201. BUDGET GENERAL - 94900. EXERCICE 2021.  
DECISION MODIFICATIVE N°6.**

Rapporteur : Le Président

Cette décision modificative consiste en :

- section de fonctionnement : complément de crédits pour la dotation aux amortissements des biens de l'ex Syndicat Intercommunal de Lutte et de Défense Contre l'Incendie de La Neuville-aux-Larris (rattrapage historique anté-2020 et annuité 2021).
- section d'investissement : compléments de crédits pour l'achat de matériel / licences informatique et de bureautique.

**Adopté à l'unanimité.**

**21-202. MODIFICATION DE DUREES HEBDOMADAIRES DE SERVICE.**

Rapporteur : Sylvie GUENET-NANSOT

Le Conseil décide, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2021, de modifier la durée hebdomadaire de service de la façon suivante, pour les grades indiqués ci-après :

Grade	DHS initiale	DHS modifiée
Adjoint d'animation	28.17/35 <sup>ème</sup>	28.71/35 <sup>ème</sup>
Adjoint d'animation	24.31/35 <sup>ème</sup>	26.66/35 <sup>ème</sup>

**Adopté à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h55.

*Vu pour être affiché le 24 novembre 2021, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.*

A Dormans,  
Le Président, Régis COUTANT

